

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------------|---|
| Afférents au CA | En exercice | Qui ont pris part à la DELIBERATION |

| | | |
|----|----|----|
| 92 | 92 | 74 |
|----|----|----|

| | |
|---------------------|----|
| PRESENTS | 58 |
| POUVOIRS Suppléants | 3 |
| POUVOIRS Titulaires | 13 |
| ABSENTS | 18 |

| | |
|---------------|----|
| Vote Pour : | 74 |
| Vote Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Date de la Convocation

28 MARS 2023

Date d’Affichage

28 MARS 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Philippe BARTHES, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Montserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°97_2023

ACTES : 1.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 50- Autorisation de signature des accords-cadres d’«Acquisition de vêtements de travail et d’équipement de protection individuelle» à la suite d’un appel d’offres ouvert

Exposé des motifs

Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande mono attributaire avec un montant minimum et maximum par an de commandes, relatif à l'acquisition de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle, lancé en procédure formalisée du 19 janvier 2023 au 20 février 2023.

Les accords-cadres sont divisés en 5 lots. Le lot n°1 concerne les chaussants, le lot n°2 concerne les vêtements de travail, le lot n°3 concerne les vêtements de haute visibilité, le lot n°4 concerne les équipements de protection individuelle simple et le lots n°5 concerne les équipements de protection individuelle jetable.

La durée des accords-cadres est fixée à compter de sa notification pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois 12 mois.

La consultation a été lancée en groupement de commandes, selon la convention de groupement signée le 17 novembre 2022,

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 mars 2023 a attribué les accords-cadres aux entreprises SAS QUINCAILLERIE SETIN - 27310 MARTOT pour le lot n°1 chaussures, LUBRIFIANTS & CHIMIE DIFFUSION - 81500 LAVAUR pour les n°2 vêtements de travail et n°5 équipements de protection individuelle simple, LES FILS DE A. COLOMBIE CADET SAS - 81000 ALBI pour le lot n°3 vêtements de haute visibilité, AUTODISTRIBUTION FIA -12000 RODEZ pour le lot n°4 équipements de protection individuelle simple.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code de la Commande publique notamment les articles R2124-2, 1° et R2161-2 à R2161-5 et L2125-1,

Considérant la Commission d'appel d'offres du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à signer les accords-cadres relatifs à la fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et matériels de nettoyage conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales ainsi que tout document afférent à la :

Lot n°1 Chaussures

SAS QUINCAILLERIE SETIN
D921 Route de Pont de l'Arche
27310 MARTOT

Selon les prix du BPU pour un montant minimal annuel de 500,00€ HT et maximum annuel de 62 500,00€HT

Lot n°2 Vêtements de travail

LUBRIFIANTS & CHIMIE DIFFUSION
123, Léonard de Vinci
Parc d'activités des Cauquillous
81500 LAVAUR

Selon les prix du BPU pour un montant minimal annuel de 500,00€ HT et maximum annuel de 62 500,00€HT

Lot n°3 Vêtements de Haute visibilité

LES FILS DE A. COLOMBIE CADET SAS
21, rue Jean Rostand
ZA Val de Caussels
81000 ALBI

Selon les prix du BPU pour un montant minimal annuel de 1 000,00€ HT et maximum annuel de 62 500,00€HT

Lot n°4 Equipements de protection individuelle simple

AUTODISTRIBUTION FIA
BD Paul Ramadier
12000 RODEZ

Selon les prix du BPU pour un montant minimal annuel de 500,00€ HT et maximum annuel de 62 500,00€HT

Lot n°5 Equipements de protection individuelle jetable

LUBRIFIANTS & CHIMIE DIFFUSION
123, Léonard de Vinci
Parc d'activités des Cauquillous
81500 LAVAUUR

Selon les prix du BPU pour un montant minimal annuel de 500,00€ HT et maximum annuel de 62 500,00€HT

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 13 AVR. 2023

- publication - mise en ligne
Le 13 AVR. 2023
et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 081-200066124-20230413-97_2023-DE

